

Rapport d'activités de la Street Law Clinic en droit social

**Connaître ses droits,
le premier pas**

Année académique 2024-2025

La Street Law Clinic en droit social en très bref

La Street Law Clinic (ci-après « SLC ») est un projet innovant qui lutte contre le non-recours aux droits sociaux et contre la précarité étudiante. La SLC cherche en particulier à améliorer l'accès à l'aide sociale (CPAS) par les étudiant·es.

La SLC est composée d'étudiant·es en fin de parcours en droit qui affinent leurs connaissances en matière de droit de l'aide sociale (CPAS) et de langage juridique clair, en travaillant sur des cas réels, tout en étant encadré·es par des professionnel·les du droit – académiques et issus de la société civile.

Le public-cible de la SLC sont les étudiant·es de l'ULB ainsi que les étudiant·es de tous les établissements d'enseignement supérieur en Belgique francophone.

L'année 2024-2025 en un coup d'œil...

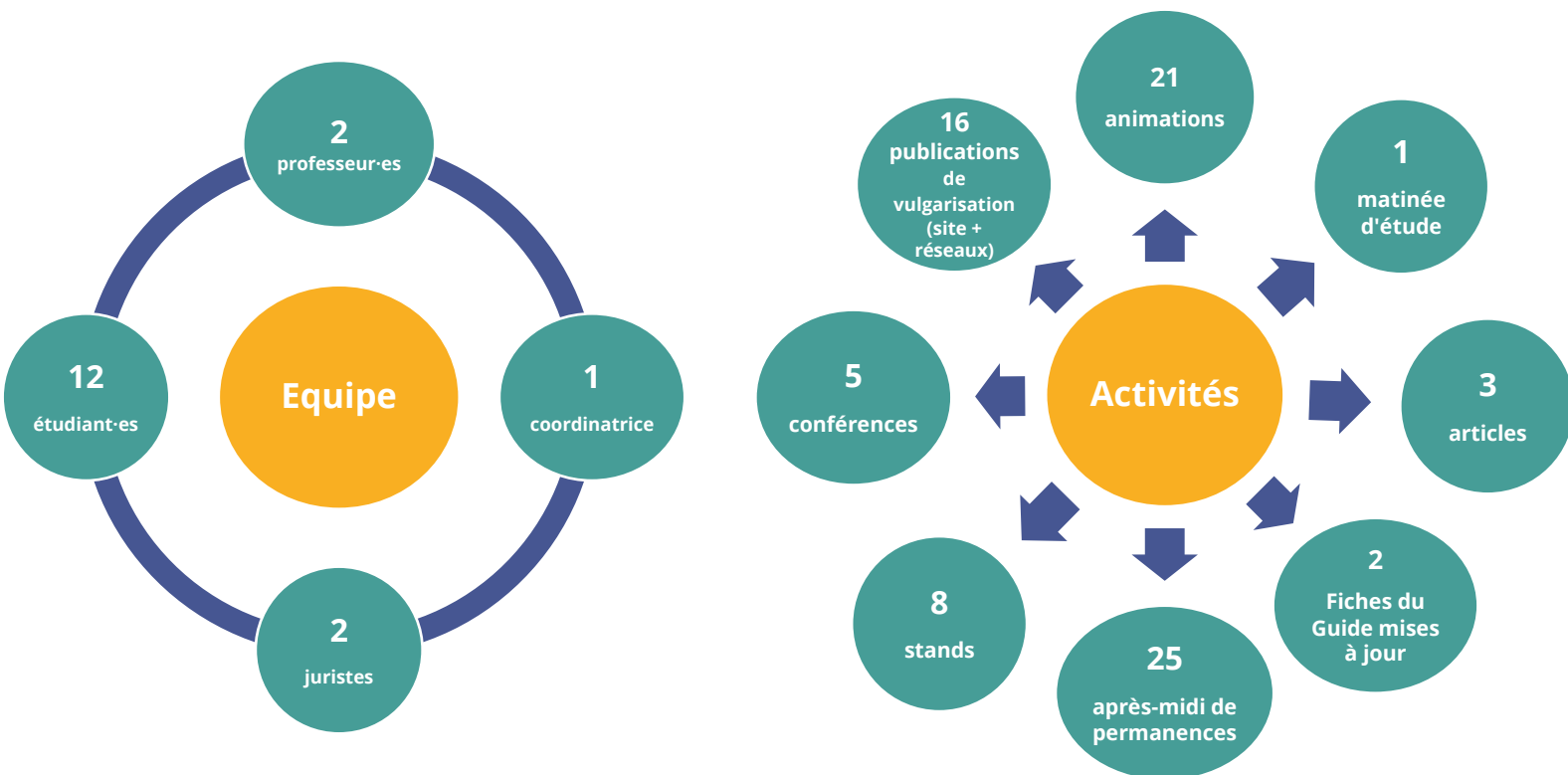


Table des matières

Introduction : une clinique juridique qui fait de la <i>street law</i>.....	4
1. Le contexte : la <i>street law</i> et l'enseignement clinique	4
2. Le projet : lutter contre le non-recours aux droits sociaux et contre la précarité étudiante.....	4
3. La méthode : le langage juridique clair	8
I. La Street Law Clinic en droit social.....	9
1. Les membres de la SLC	9
a) La promotion étudiante	9
b) L'équipe encadrante	11
2. Les objectifs de la SLC	12
a) L'objectif social	12
b) L'objectif pédagogique	13
c) L'objectif scientifique	15
3. Les partenaires de la SLC	15
a) Les partenaires opérationnels.....	15
b) Les partenaires financiers.....	17
II. Les activités de la SLC : les grands moments de l'année 2024-2025.....	18
1. Les formations internes	18
2. Les permanences d'aide sociale	19
3. Les séances collectives d'information sur les droits des étudiant·es à différentes aides.....	27
a) Les animations sur le coût des études et les aides existantes pour les étudiant·es	28
b) Les interventions scientifiques	31
c) Les stands d'information lors d'événements grand public	33
4. La diffusion par écrit des règles en matière d'aide sociale pour les étudiant·es ..	34
a) Les contributions dans des revues.....	34
b) Le site internet de la SLC	34
c) Les publications de vulgarisation sur les réseaux sociaux de la SLC	36
d) Le Guide de l'aide sociale pour les étudiantes et les étudiants	37
5. La matinée d'étude sur la disposition au travail – De la théorie à la pratique ..	38
III. La communication de la SLC	42
IV. Reconnaissance	43
V. Réseau.....	45

Introduction : une clinique juridique qui fait de la *street law*

1. Le contexte : la *street law* et l'enseignement clinique

Les **cliniques juridiques** amènent une dimension pratique dans l'enseignement du droit. Les étudiant·es en droit s'y forment en travaillant sur des cas réels en étant encadré·es par des professionnel·les.

L'enseignement clinique est une manière unique pour les étudiant·es juristes de connaître et comprendre les normes, mais aussi le sens des responsabilités et la gestion du travail en équipe. L'enseignement clinique permet aussi aux étudiant·es de développer un regard critique sur le droit et sur les obstacles à son accès.

Au sein de la Street Law Clinic, les étudiant·es acquièrent ces compétences et connaissances dans le cadre d'une organisation la plus horizontale possible et appliquant des principes de pédagogie active.

Comme son nom l'indique, la Street Law Clinic en droit social a décidé de s'inscrire dans la mouvance de la ***street law***. La *street law* vise à apprendre aux étudiant·es à expliquer le droit dans un langage clair à des publics éloignés du droit, pour qu'ils comprennent leurs droits et puissent ensuite les faire valoir. Il s'agit donc de « faire descendre le droit dans la rue » et de favoriser l'émancipation sociale.

2. Le projet : lutter contre le non-recours aux droits sociaux et contre la précarité étudiante

Les chiffres de la précarité étudiante en Belgique son important : le nombre d'étudiant·es aidé·es par un CPAS a plus que triplé en 18 ans puisqu'il est passé de 8.913 en janvier 2007 à 30.174 en avril 2025¹.

¹ Il s'agit du nombre d'étudiant·es qui ont signé un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) avec le CPAS. Ces chiffres ne tiennent donc pas compte des étudiant·es qui sont aidé·es par un CPAS sans avoir signé de PIIS. Source : SPP Intégration sociale, Baromètre de l'intégration sociale, disponible sur <https://stat.mi-is.be/fr>.

Par ailleurs, et pour se centrer sur la réalité la plus proche de la SLC, à l'ULB, qui compte près de 40.000 étudiant·es, 1 étudiant·e sur 5 reçoit une aide de l'université (+ 25% par rapport à la situation pré-covid)².

Pourtant, un grand nombre de bénéficiaires potentiels, c'est-à-dire d'étudiant·es dans le besoin, ne perçoit pas ces aides (CPAS, aide d'un service social d'un établissement d'enseignement, etc.). En sciences sociales, ce phénomène est qualifié de « **non-recours aux droits** ».

Il n'existe pas de chiffre du non-recours spécifique aux étudiant·es mais, de manière plus générale, ce phénomène du non-recours aux droits sociaux est très élevé en matière de revenu d'intégration : 50 à 60 % des personnes qui ont droit à une aide sociale d'un CPAS n'en bénéficieraient pas en pratique³.

Le non-recours aux droits sociaux par les étudiant·es est évidemment à la source de situations de **précarité**. Le non-recours à l'aide du CPAS **nuît aussi à l'accès et à la réussite des études**. Certain·es étudiant·es renoncent à suivre des études par crainte des coûts qui y seraient liés. D'autres entament des études mais les abandonnent ensuite car ils ne peuvent les financer ou sont contraint·es de travailler un nombre trop important d'heures, empiétant sur leurs études.

Parmi les principales causes du non-recours aux droits sociaux figurent :

- **La non-connaissance des droits** : il s'agit des situations dans lesquelles les étudiant·es ne savent pas que certains droits ou certaines aides existent et qu'ils·elles peuvent y prétendre.

La non-connaissance des droits est notamment causée par :

- l'éclatement des aides ;
- la complexité de la législation ;
- le manque d'informations claires et accessibles concernant les aides existantes.

La législation en matière d'aide sociale est touffue et les étudiant·es manquent d'informations à la fois précises et accessibles sur leurs droits et sur la manière de les mettre en œuvre.

² ULB, « Soutenir le Fonds Rosa », <https://soutenir.ulb.be/fr/soutenir-l-ulb/ulb-horizons/soutenir-le-fonds-rosa>, mis à jour le 18 avril 2023 ; Intervention d'Annemie Schaus, rectrice de l'ULB, lors du colloque « Tous pauvres demain ? », ULB, 9 novembre 2022 ; ULB, Rapport d'activités année académique 2020-2021, p. 16.

³ Conférence finale des projets BELMOD et TAKE, « Non-recours aux droits sociaux en Belgique : ampleur, causes et solutions possibles » organisée par le SPF Sécurité sociale et le consortium inter-universitaire TAKE à Bruxelles le 23 juin 2022.

- **La non-demande des droits** : il s'agit des situations où les étudiant·es connaissent leurs droits mais ne les activent pas.

La non-demande des droits peut être la conséquence de :

- l'éclatement des aides, qui décourage d'introduire plusieurs demandes ;
- la complexité de la législation, en raison de laquelle les étudiant·es ne savent pas comment introduire une demande ou qu'après avoir poussé différentes portes pour demander de l'aide, ils·elles se découragent et renoncent à faire valoir leurs droits ;
- la mauvaise perception de sa situation personnelle (l'étudiant·e pense ne pas avoir réellement besoin d'une aide) ;
- la peur de la stigmatisation (l'aide du CPAS étant, malheureusement, parfois perçue comme négative) ou la crainte – parfois fondée, parfois non fondée – de subir une discrimination ou des conséquences non souhaitées (p. ex. peur de se voir refuser l'octroi d'un bail, etc.) ;
- etc.

La non-demande des droits peut également découler de l'existence de **pratiques divergentes des CPAS**. Les CPAS ont en effet des pratiques divergentes en matière d'octroi d'aide aux étudiant·es : ils ne décident pas tous toujours la même chose. Ces pratiques ne sont pas nécessairement illégales :

- Dans certains cas, les CPAS utilisent leur marge de manœuvre, en application du principe de l'autonomie locale. Ces pratiques sont donc légales.
- Dans d'autres cas, ces pratiques vont trop loin et sont alors illégales. Les rapports de l'inspection du SPP Intégration sociale mettent en avant l'existence de telles pratiques problématiques.

Dans tous les cas, ces pratiques divergentes engendrent des différences de traitement, qui elles-mêmes sont à la source d'insécurité juridique⁴. Elles créent aussi un fort sentiment d'inégalité entre les étudiantes et étudiants et peuvent dès lors décourager ces dernier·es d'introduire une demande auprès du CPAS.

⁴ Ces pratiques sont d'ailleurs souvent dénoncées par des avocat·es, des magistrat·es, ou des associations de lutte contre la pauvreté ou de défense des droits humains. Voyez par exemple : Association de défense des allocataires sociaux (aDAS), Commission droits économiques, sociaux et culturels de la Ligue des droits humains et Infor Droits du Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE), *Guide de l'accompagnement en CPAS*, 2020, disponible sur <https://www.adasasbl.be/guide-de-laccompagnement>.

- **La non-réception des droits** : il s'agit des situations où les étudiant·es connaissent leurs droits, les activent en introduisant une demande d'aide, mais ne la perçoivent pas, ou en partie seulement, alors qu'ils-elles y ont droit. Les raisons peuvent être multiples :
 - un dysfonctionnement de l'administration, qui n'a pas géré correctement un dossier ;
 - un abandon de la demande devant l'excès de formalités exigées ;
 - une inattention de l'étudiant·e durant la procédure d'octroi (oubli d'envoyer un document, etc.) ;
 - des pratiques illégales développées par certains CPAS.

Les programmes de *street law* permettent d'agir sur plusieurs causes du non-recours au droit puisqu'ils cherchent à informer les personnes concernées et à les aider à mettre en œuvre leurs droit. Les programmes de *street law* ont donc un rôle essentiel à jouer pour améliorer l'accès au droit à l'aide sociale.

En pratique, pour que les programmes de *street law* fonctionnent, il faut que les cliniques soient ancrées dans le territoire au sein duquel elles interviennent et qu'elles soient proches de leur public. C'est donc tout naturellement que les étudiant·es de la SLC ont décidé de concentrer leur action sur leurs condisciples, les étudiant·es, avec lesquels ils-elles peuvent échanger aisément.

Par ses différentes actions, la SLC tente d'aider à lutter contre le non-recours aux droits sociaux par les étudiant·es et, donc, contre la précarité étudiante, en s'attelant à déjouer plusieurs causes du non-recours aux droits :

Causes du non-recours	Actions de la SLC
<p>Non-connaissance du droit</p> <p>Non-demande du droit</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permanences individuelles d'information • Animations dans les écoles secondaires et séances d'informations collectives • Accomplissement de démarches informelles ou formelles pour les étudiant·es auprès des CPAS • Rédaction d'un guide pratique de l'aide sociale aux étudiants et étudiantes • Rédaction de commentaires de la jurisprudence et de « points infos » publiés sur le site internet de la SLC et dans diverses revues • Démystification et déculpabilisation de l'appel à l'aide du CPAS

	<p>Spécificités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Service rendu par des étudiant·es ○ Spécialisation mais langage juridique clair
Non-réception du droit	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un guide pratique de l'aide sociale aux étudiants et étudiantes • Accomplissement de démarches informelles ou formelles pour les étudiant·es auprès des CPAS <p>Spécificités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informations pointues • Clarification de la marge de manœuvre des CPAS (distinction entre les pratiques autorisées et les pratiques illégales)

Pour tenter de participer efficacement à la lutte contre la précarité étudiante, la SLC dirige ses actions :

- vers les étudiant·es en situation précaire ;
- et vers les professionnel·les qui travaillent avec ces étudiant·es (notamment les services sociaux des établissements d'enseignement supérieur et les CPAS).

3. La méthode : le langage juridique clair

La SLC s'adresse à des publics qui ne sont pas spécialisés en droit. Il est dès lors essentiel qu'elle adapte son action et son discours pour être bien comprise de ses destinataires. Dans ce cadre, la SLC veille à utiliser un langage juridique clair, compréhensible et accessible, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Utiliser un langage juridique clair permet d'être mieux compris par son interlocuteur. Cela permet également que celui-ci comprenne l'information plus rapidement et la retienne mieux – c'est-à-dire plus longtemps et de manière plus complète.

Le langage juridique clair est donc un outil et une méthode de travail extrêmement précieux pour le juriste qui souhaite pratiquer la *street law*⁵.

⁵ Pour plus d'informations sur le langage juridique clair : <https://www.droitsquotidiens.be/fr> et L. ZUNINO, « Les apports du langage juridique clair », <https://www.village-justice.com/articles/les-apports-langage-juridique-clair,36451.html>, 4 septembre 2020.

I. La Street Law Clinic en droit social

1. Les membres de la SLC

La SLC en droit social a été fondée en 2019. L'année académique 2024-2025 était donc sa sixième année d'existence.

C'était également la quatrième année durant laquelle la SLC a bénéficié d'une subvention, qui a permis de financer :

- d'une part, le développement de ses activités (voir partie II) ;
- d'autre part, l'engagement d'une coordinatrice.

La SLC est rattachée au Centre de droit public et social de la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB (<https://droit-public-et-social.ulb.be>).

Les membres de la SLC sont :

- d'une part, les étudiant·es qui la composent (a.) ;
- d'autre part, l'équipe qui encadre les étudiant·es (b.).

a) La promotion étudiante

Chaque année, la SLC recrute des étudiant·es de l'ULB inscrit·es en deuxième année du master en droit et en master de spécialisation en droit social. La participation des étudiant·es à la SLC est considérée comme un **stage bénévole**, non crédité. Elle est mentionnée dans l'annexe de leur diplôme.

Depuis l'année 2023-2024, le stage à la SLC a valeur de **travail de fin d'études (TFE)** pour certain·es étudiant·es qui le souhaitent et qui sont choisi·es par la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB. Au terme de leur stage à la SLC, ces étudiant·es doivent rédiger un rapport de stage, corrigé par un membre de la Faculté, Madame Géraldine HALLET.

Durant l'année 2024-2025, la SLC était composée de **12 étudiantes** :



[de haut en bas et de gauche à droite]

Irem CALISKAN, Dounia HOURIYA, Anaïs NGOY MAKONGA, Sumeja RUSHITI, Yseult ANCIAUX, Kenza MAADOUR, Julia MILKOWSKI, Sirine ZIANI, Sasha WALLA, Lucie HABRAN et Amélie MURGO.

Absente de la photo : Imane CHEFFOU

Evolution du nombre d'étudiant-es stagiaires de la SLC :

2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
4	8	10	14	16	12

b) L'équipe encadrante

Durant l'année académique 2024-2025, les étudiant·es de la SLC ont été encadrés par **3** membres du Centre de droit public et social de la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB.



[Elise DERMINE](#) est professeure de droit du travail à la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB. Ses recherches portent notamment sur l'accès au droit et à la justice des personnes précaires, sur le travail en marge des protections du droit du travail et les droits sociaux fondamentaux. Elle est fondatrice et co-directrice de la SLC.



[Daniel DUMONT](#) est professeur de droit de la sécurité sociale à la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB. Ses recherches portent principalement sur la sécurité sociale, l'aide sociale et les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle. Il est co-directeur de la SLC.



[Sophie GÉRARD](#) est la coordinatrice de la SLC depuis août 2021. Elle est aussi assistante en méthodologie juridique et chercheuse au sein du Centre de droit public et social de l'ULB. Ses recherches portent sur le droit du travail (travailleurs précaires, discrimination à l'embauche) et le droit de la sécurité sociale (personnes porteuses d'un handicap, CPAS). Auparavant, elle a été avocate.

Dans l'accomplissement des activités de la SLC, les étudiant·es de la SLC ont également été accompagné·es par **2** juristes extérieur·es à l'ULB, spécialisé·es en droit à l'aide sociale :



Judith LOPES CARDOZO est conseillère juridique et administrative auprès d'[Infor Droits](#), un service juridique spécialisé dans l'aide sociale à Bruxelles.



Vincent DECROLY est juriste au sein de la [Free Clinic](#), il coordonne le service d'aide juridique "Infor-droits" et est responsable du service Infor-droits & Médiations.

Judith et Vincent accompagnent les étudiant·es de la SLC durant leurs permanences ainsi que dans le suivi des dossiers à la suite de ces permanences. Judith et Vincent participent donc activement et de main de maître à la formation des étudiant·es de la SLC.

Cette année, Madame Zoé DAMS, juriste à l'[Atelier des droits sociaux](#), a également encadré les étudiant·es de la SLC durant une permanence. Un immense merci à elle.

2. Les objectifs de la SLC

La SLC poursuit 3 grands objectifs : un objectif social, un objectif pédagogique et un objectif scientifique.

a) L'objectif social

La SLC poursuit tout d'abord un objectif social. A travers ses activités, elle vise à :

- améliorer l'**accès au droit et à la justice** de publics éloignés du droit, à travers des missions d'information et une communication dans un langage juridique clair ;

- renforcer les **liens entre l'université et la société civile**, en développant des projets en partenariat avec des associations de défense des droits humains et d'accompagnement des publics défavorisés ;
- renforcer l'**engagement sociétal de l'université et de ses étudiant·es**, en menant des actions qui répondent à des besoins identifiés par la société civile et visant à lutter contre les inégalités sociales et économiques.

La vocation sociale est au cœur de l'action de la SLC.

Travailleuse du CIDJ - 2024

Ces guides seront très utiles pour aider nos collègues des centres d'informations pour jeunes. Merci !

Etudiant accompagné par la SLC (2024-2025)

Les étudiantes en droit m'ont rassuré (...). Elles ont proposé de m'accompagner au CPAS. Elles m'ont expliqué mes droits et que j'avais bien agi. Cela m'a vraiment rassuré d'avoir des réponses très concrètes. Cela fait du bien d'être vraiment écouté et guidé par ces étudiantes très humaines, très psychologues et surtout très professionnelles.

b) L'objectif pédagogique

La SLC est aussi un lieu de **formation pour les étudiant·es qui en font partie**. A travers des méthodes de pédagogie active, elle vise à :

- approfondir leurs **connaissances** en droit social ainsi qu'en matière de droits fondamentaux ;
- développer leurs **compétences** à communiquer dans un langage juridique clair, tant à l'écrit qu'à l'oral ;
- les **sensibiliser** au rôle du droit et à ses effets en pratique, au regard notamment de la question de la pauvreté et du non-recours au droit et/ou du manque d'accès aux règles juridiques (dimension critique et citoyenne) ;
- développer leurs **capacités** à travailler en équipe et à faire avancer un projet ensemble, avec plusieurs acteurs.

Témoignage de Louna Cherifi, étudiante-stagiaire de la SLC 2023-2024

Ce stage au sein de la Street Law Clinic était pour moi une première expérience dans la pratique du droit. Il m'a apporté une connaissance plus poussée du droit à l'aide sociale (...). Ce stage m'a également permis de me sentir utile et m'a procuré un sentiment de responsabilité par la prise en charge de dossiers.

Témoignage de Mathilde Blanchart – étudiante de la SLC 2021-2022

Je me sens très chanceuse d'avoir pu participer à la SLC. Celle-ci m'a permis de mieux comprendre les réalités sociales et humaines auxquelles étaient confronté.e.s les étudiant.e.s. J'ai également pu développer ma confiance en moi en acquérant une véritable expérience de terrain.

Témoignage de Rifou Latoundji, étudiante-stagiaire de la SLC 2022-2023

Grâce à ce stage, j'ai compris que beaucoup de mes camarades vivent des situations malheureuses. La Street Law Clinic m'a permis de les aider à comprendre et à faire valoir leurs droits. Ainsi j'ai non seulement approfondi mes connaissances du droit social, mais j'ai aussi développé d'autres compétences telles que la gestion de réseaux sociaux, l'organisation d'une équipe, ... Ce stage fut un des moments clés de mes études. Pour la première fois, j'ai mis en application les précieux enseignements que j'ai reçus durant mes années d'études.

Témoignage de Stanisław Szempliński – étudiant de la SLC 2019-2020

J'ai fait partie de la première génération d'étudiants ayant participé à la Street Law Clinic. Après un parcours entièrement théorique, c'était la première fois que j'ai eu l'occasion de me mettre dans un rôle de juriste, et non seulement en tant qu'étudiant. Au cours des travaux, nous étions confrontés à de réels problèmes et de réelles questions juridiques. Notre rôle : trouver des solutions, guider et informer les justiciables, l'essence même d'un travail de juriste.

J'ai également un bon souvenir de camaraderie avec les autres étudiants de la clinique. Une fois participant, on reste en contact avec la clinique. Je suis avec beaucoup d'intérêt les nouveaux projets et développements.

Témoignage de Dounia Houriya – étudiante de la SLC 2024-2025

Ce fut une expérience enrichissante, à la fois sur le plan personnel et académique. J'ai pu mettre mes connaissances juridiques au service d'étudiants qui faisaient face à des situations parfois très difficiles, notamment en lien avec le CPAS et d'autres aides sociales.

Ce stage m'a permis de réaliser à quel point certains jeunes peuvent être confrontés à la précarité et au manque d'information sur leurs droits. Les accompagner, les écouter, et tenter de leur apporter des réponses concrètes m'a profondément touchée et motivée.

Cela m'a rappelé le sens profond de mes études en droit : être utile, aider, et contribuer à un meilleur accès à la justice. Je garderai un très bon souvenir de cette expérience humaine et remercie tous ceux qui m'ont accompagné tout au long de celle-ci.

c) L'objectif scientifique

Enfin, la SLC poursuit **un objectif scientifique**, fondé sur la recherche.

A cette fin, la SLC agit principalement à deux niveaux.

- Tout d'abord, elle développe **les connaissances scientifiques existantes en matière d'aide sociale**. Elle croise les pratiques des CPAS et les confronte aux textes légaux ainsi qu'à la jurisprudence. A travers des analyses approfondies, elle clarifie juridiquement la marge de manœuvre des CPAS.
- Ensuite, par son activité pratique, elle documente les pratiques divergentes et illégales des CPAS et le phénomène de la précarité étudiante en région bruxelloise et elle contribue à la **connaissance des causes du non-recours** à leurs droits sociaux par les étudiant·es.

3. Les partenaires de la SLC

a) Les partenaires opérationnels

Pour mener à bien ses objectifs, la SLC a noué plusieurs partenariats avec des acteurs de terrain. Les activités de la SLC ne pourraient pas fonctionner sans eux.



Infor Droits est un service du Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE). Il a pour mission de donner gratuitement une information et une aide juridique de première et deuxième ligne en matière de droit à l'aide sociale à Bruxelles (CPAS).

Judith LOPES CARDOZO, juriste au sein de ce service, accompagne les étudiant·es de la SLC :

- durant les permanences ;
- dans les suivis de dossier après les permanences (réponse aux questions complémentaires, rédaction de courriers, contacts avec les CPAS, préparation et accompagnement en audition, etc.).



La **Free Clinic** est une asbl composée d'une équipe multidisciplinaire (médecins, kinés, psychologues, assistants sociaux, juristes, etc.) qui propose des aides médicales, psychologiques, sociales et juridiques.

Vincent DECROLY, juriste au sein de cette association tient régulièrement des permanences avec les étudiant·es de la SLC et les accompagne dans le suivi de dossiers.



Le **Forum-Bruxelles contre les inégalités** est l'un des deux centres de ressources dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la réduction des inégalités sociales sur le territoire et dans le champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sébastien GRATOIR et Adeline THOLLOT – avec le soutien de l'équipe du Forum – ont notamment aidé la SLC à identifier les lieux où tenir des permanences d'aide sociale. Surtout, Sébastien et Adeline ont construit avec la SLC un module d'animation pour les écoles secondaires.



Le **Service social étudiants** (SSE) de l'ULB est un service de l'ULB qui propose une aide financière, sociale et inclusive aux étudiant·es de l'ULB qui le souhaitent (bourses d'études, réductions des frais d'inscription, accès prioritaire aux logements de l'ULB, etc.).

Le SSE, notamment grâce à Claire CORBIN-LOESCHER, fournit une aide précieuse à la SLC. Les permanences de la SLC qui ont lieu à l'ULB se tiennent dans les locaux du SSE. En outre, le SSE relaie régulièrement les informations concernant les activités de la SLC auprès de la communauté de l'ULB.



Estelle Didi est avocate au Barreau de Bruxelles, spécialisée en droit des étrangers et en droit social.

Estelle a donné une formation aux étudiant·es de la SLC relative à l'accès à l'aide sociale pour les étudiant·es étranger·es. Cette formation a été très précieuse car de nombreux·ses étudiant·es étranger·es sollicitent la SLC pour connaître leurs droits à l'égard du CPAS. Or, des règles très spécifiques s'appliquent à eux.

b) Les partenaires financiers

Durant l'année 2023-2024, les activités de la SLC ont été financées par **3 partenaires**.



La **Commission des affaires sociales étudiantes** (CASE) de l'ULB a financé la SLC pour l'engagement d'une coordinatrice à 0.33 ETP pendant 12 mois.



La **Faculté de droit et de criminologie** de l'ULB a financé la SLC pour l'engagement de sa coordinatrice à hauteur de 0.47 ETP pendant 6 mois puis de 0.35 ETP pendant 3 mois.



L'**Université Libre de Bruxelles** a financé le poste de la coordinatrice de la SLC pour 0.47 ETP pendant 4 mois.

La SLC les remercie infiniment pour leur confiance.

II. Les activités de la SLC : les grands moments de l'année 2024-2025

Durant l'année 2024-2025, la SLC a développé plusieurs projets. La présentation de ces projets est ici agrémentée de quelques chiffres qui donnent une image plus précise du public-cible de la SLC et de la portée de ses activités.

1. Les formations internes

En début d'année académique, la SLC a organisé plusieurs formations pour ses étudiantes-stagiaires, afin qu'elles soient en mesure de mener à bien les activités de la SLC durant l'année.

Les étudiantes de la SLC ont reçu **4 formations** :



- formation **théorique** au **droit de l'aide sociale** spécifique aux étudiant·es (2 heures)⁶ ;
- formation **pratique** au **droit de l'aide sociale** (2 heures, avec Judith Lopes Cardozo d'Infor Droits) ;
- formation au **langage juridique clair**, basée sur les enseignements de Droits Quotidiens (3 heures) ;
- introduction au **droit des étrangers et étrangères** (2 heures, par Me Estelle Didi, avocate).

⁶ Les étudiantes de la SLC ont toutes et tous déjà reçu une formation générale – et, pour la plupart, également une formation approfondie – au droit de l'aide sociale durant leur cursus universitaire. La formation qui leur est donnée par la SLC vise à leur rappeler ces grands principes, et surtout à approfondir les questions qui concernent spécifiquement les étudiant·es.

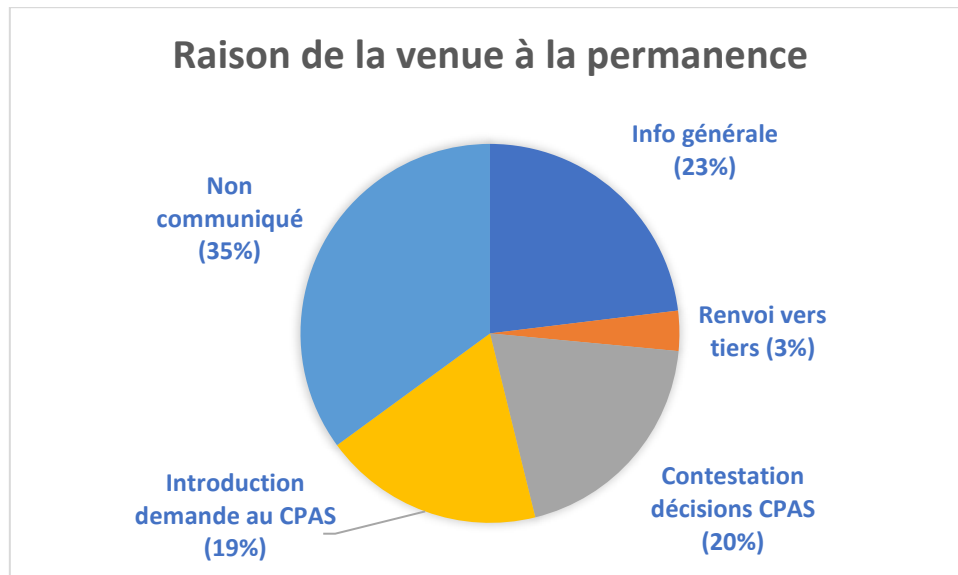
2. Les permanences d'aide sociale



Une fois formé·es, les étudiantes de la SLC ont tenu des permanences d'aide sociale (CPAS). Ces permanences sont l'une des activités principales de la SLC.

Ces permanences sont **gratuites** et ouvertes à **tout·es les étudiant·es**, quel que soit l'établissement dans lequel ils et elles sont inscrit·es. Elles ont lieu environ deux fois par semaine de fin septembre à mi-avril, hors périodes de blocus et d'examens.

Durant les permanences, les étudiantes de la SLC répondent à toutes les questions des étudiant·es, telles que : Est-ce que j'ai droit à une aide du CPAS ?, Est-ce que je peux recevoir le revenu d'intégration au taux isolé si j'habite en kot ?, Est-ce que le CPAS va prévenir mes parents ?, Comment faire pour demander une aide au CPAS ?, etc.



Durant chaque permanence, les étudiantes de la SLC sont accompagnées par un·e juriste spécialisé·e en aide sociale et rôdé·e à ce type de permanence (Judith Lopes Cardozo d'Infor Droits ou parfois Vincent Decroly de la Free Clinic, et cette année, Zoé Dams de l'Atelier des droits sociaux a également tenu une permanence avec

les étudiant·es de la SLC, voir partie I). Ceci permet d'assurer la qualité des informations et conseils donnés.

Après la permanence, si nécessaire, les étudiantes de la SLC aident les étudiant·es dans leurs démarches auprès du CPAS :

- introduire une demande d'aide au CPAS ;
- demander au CPAS de revoir une décision sur laquelle l'étudiant·e ne peut pas marquer son accord ;
- demander une audition au CPAS ;
- accompagner un·e étudiant·e à son audition devant le conseil de l'action sociale du CPAS ;
- prendre contact avec l'assistant·e social·e de l'étudiant·e pour comprendre sa situation ;
- aider à trouver un·e avocat·e ;
- etc.

Les étudiant·es qui ont bénéficié de l'aide de la SLC sont satisfait·es du service rendu. Ils et elles apprécient notamment :

- la qualité de l'écoute ;
- la clarté des explications ;
- la rapidité d'action et la réactivité ;
- la bienveillance de la SLC.

Etudiant aidé par la SLC en 2024-2025

Ce que j'ai apprécié : la prise en charge personnalisée, la réelle écoute et le non-jugement des situations exposées.

Etudiant aidé par la SLC en 2024-2025

Merci beaucoup pour votre aide je suis vraiment situé par rapport à beaucoup de choses grâce à vous. Vous faites du bon travail en aidant les gens.

Etudiant aidé par la SLC en 2022-2023

J'ai obtenu le revenu d'intégration sociale. Je tenais simplement à vous remercier car je pense que c'est principalement grâce à votre aide que je l'ai obtenu.

Jeanne Dumont, étudiante de la SLC 2023-2024

J'ai trouvé l'expérience de la constitution de dossiers très intéressante. Il faut distinguer quels éléments sont nécessaires pour permettre au CPAS de prendre une décision et déterminer sur lesquels il faut appuyer et argumenter. (...) C'était très gratifiant de voir une demande prendre forme et aboutir.



Affiches annonçant les permanences de la SLC

Les lieux de permanences

Depuis sa création, la SLC tient des permanences dans les locaux du Service social étudiants (SSE) de l'ULB. Ceci permet de faire connaître nos services respectifs aux étudiant·es en situation précaire. Le partenariat avec le SSE de l'ULB est particulièrement précieux pour la SLC.

Durant les 2 dernières années académiques (de septembre 2022 à juin 2024), la SLC a progressivement ouvert de nouveaux lieux de permanences, afin de toucher un public étudiant le plus large possible. Cette extension a été rendue possible grâce à un financement du Pôle académique et au soutien de l'UCLouvain et de l'Université Saint-Louis et des services sociaux de ces établissements.

Pendant l'année 2024-2025, la SLC a été soutenue financièrement uniquement par l'ULB. Elle a donc recentré ses activités sur les campus de l'ULB. La SLC a dès lors tenu des permanences dans 2 lieux : au Solbosch et à Erasme. Les permanences sont toutefois restées ouvertes à tou·tes les étudiant·es, quelle que soit leur université ou haute école.

En outre, pour les étudiant·es qui n'étaient pas en mesure de se rendre physiquement à la permanence, le rendez-vous s'est déroulé en visioconférence, via la plateforme **Teams**.

Pour plus d'informations sur ces permanences d'aide sociales pour les étudiant·es : <https://streetlawclinic.ulb.be/outils/permanences>.

Etudiante aidée par la SLC en 2023-2024

L'équipe était très à l'écoute et a pris son temps pour tout m'expliquer, c'était très rassurant.

Etudiante aidée par la SLC en 2023-2024

Gros cœur sur vous pour le travail que vous fournissez !

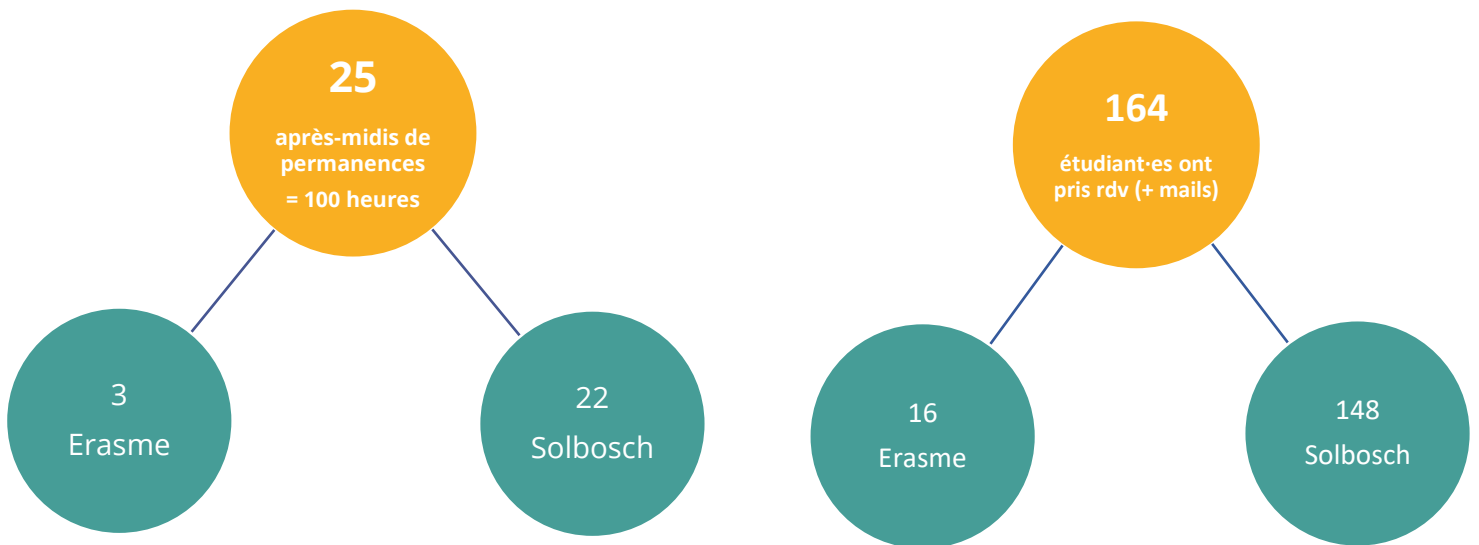
Etudiante aidée par la SLC en 2023-2024

L'intervention de la Street Law Clinic a été très utile pour moi, ça a servi à confirmer ma demande et à la rendre plus sérieuse, mon assistante sociale qui ne me répondait pas depuis un moment, m'a contactée directement après.

Etudiant aidé par la SLC en 2023-2024

Je tenais à vous remercier énormément quant à l'aide et à la bienveillance dont vous avez fait preuve.

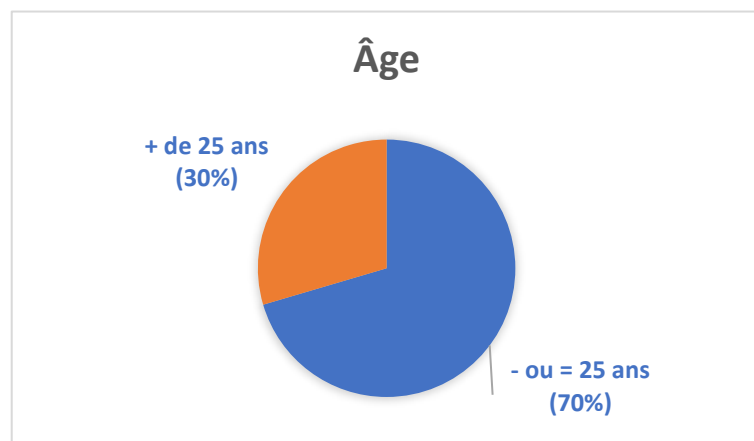
Quelques chiffres issus des permanences de la SLC 2024-2025⁷



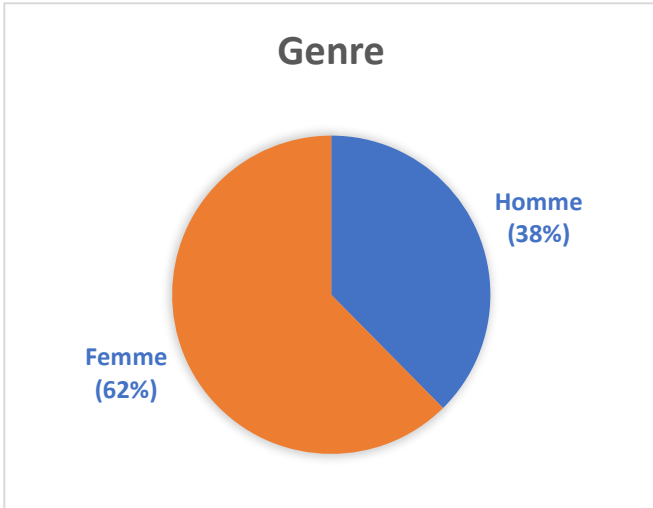
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Après-midi de permanences	16	25	30	32	25
Etudiant·es ayant pris rdv	128	165	218	204	164
Nombre de lieux	1	1	3	4	2

Le **profil des étudiant·es venu·es aux permanences** de la SLC (2024-2025) est très diversifié. On remarque que les données à ce sujet sont relativement stables d'une année à l'autre au sein de la SLC.

Les étudiant·es qui ont rencontré la SLC étaient âgé·es de **18 à 39 ans**. Ils et elles étaient en moyenne âgé·es de **24,9 ans**.

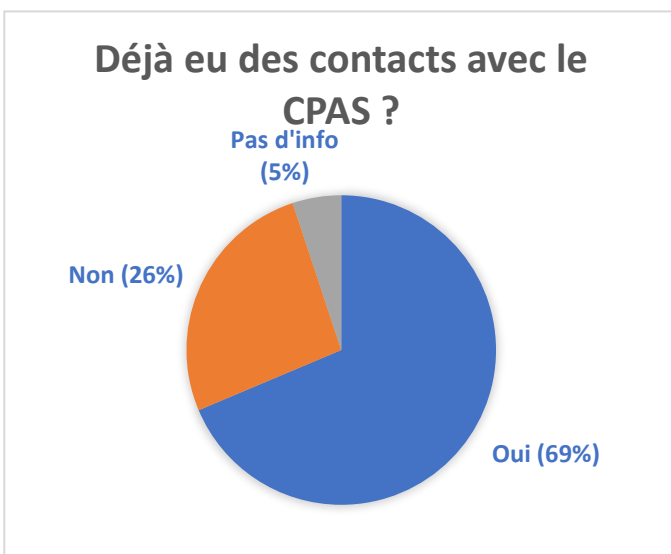
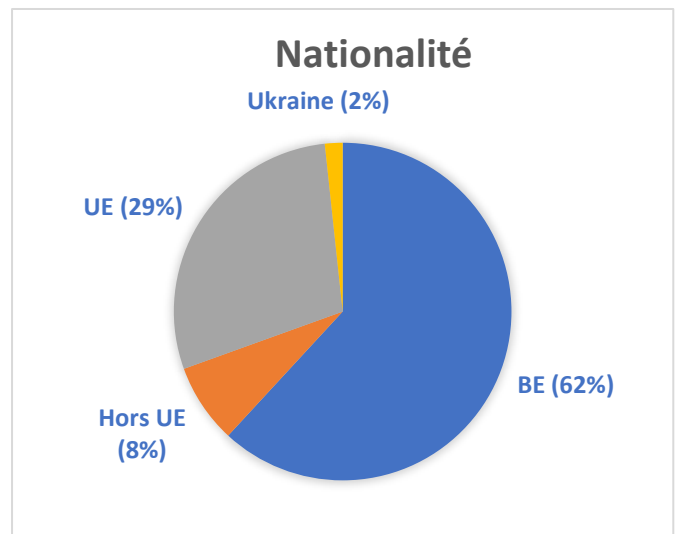


⁷ Les chiffres donnés ici concernent les étudiant·es rencontré·es en permanence et non les étudiant·es aidé·es uniquement par e-mail.



Près de **2/3** des étudiant·es venu·es aux permanences étaient des **étudiantes**.

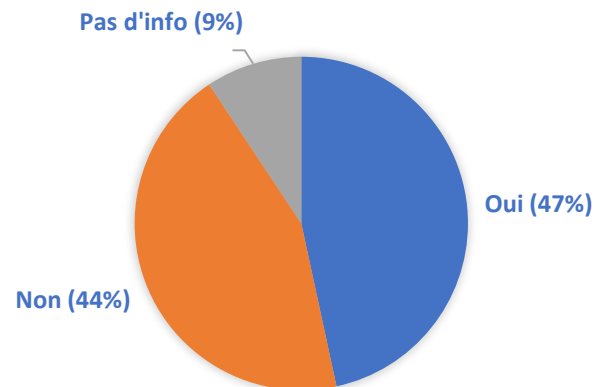
Plus d'**1/3** des étudiant·es qui ont consulté la SLC étaient de **nationalité étrangère**.



Près d'**1/3** des étudiant·es n'avait pas encore introduit de demande d'aide au CPAS, alors que près de **2/3** des étudiant·es avaient **déjà eu un contact avec le CPAS** et souhaitaient dès lors s'assurer que tout était en ordre, introduire une demande d'aide complémentaire ou contester une décision du CPAS.

Au moins la **moitié** des étudiant·es touché·es par la SLC n'avaient **pas encore entrepris de démarche auprès du service social étudiants** de son établissement d'enseignement. L'action de la SLC permet donc de diversifier le public touché au sein des établissements.

Déjà aidé par le service social de l'établissement ?



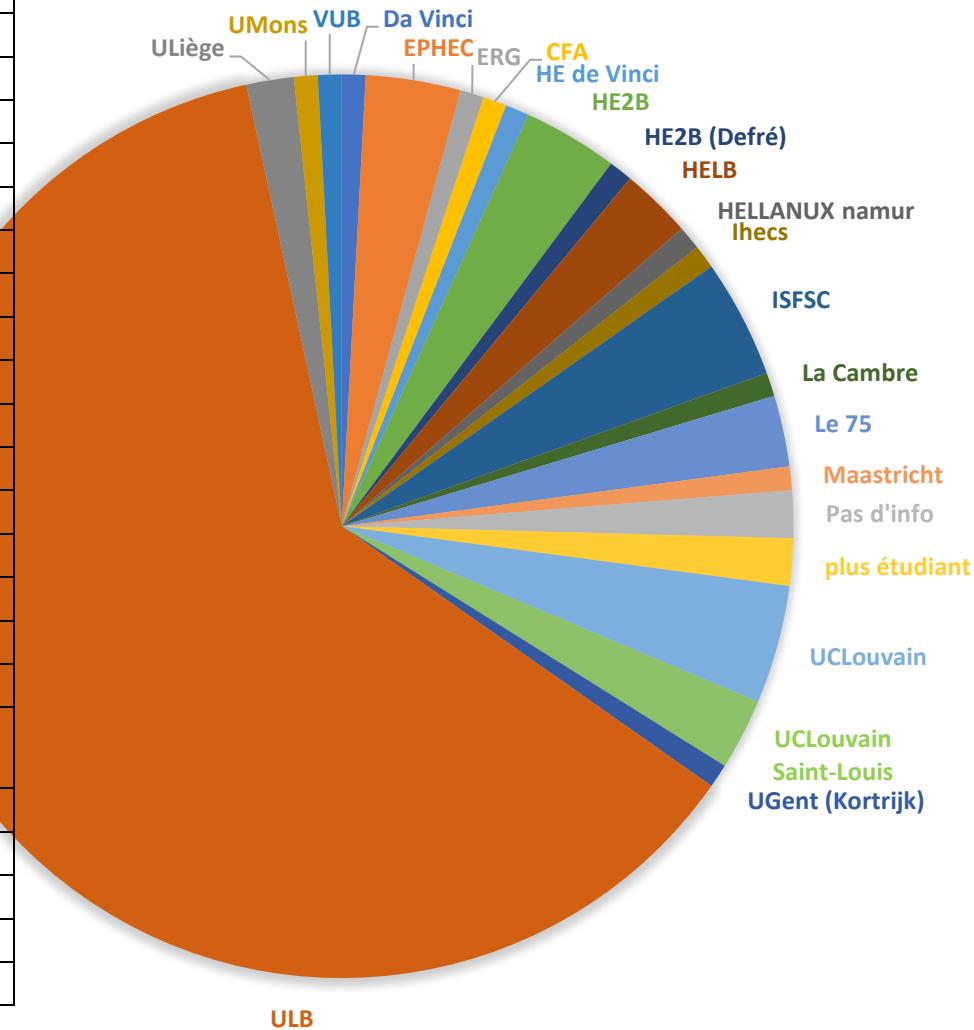
Témoignage d'Amélie Murgo – Etudiante SLC 2024-2025

Les étudiants que j'accompagne sont souvent sous l'eau : ils ont un job étudiant qui leur prend beaucoup de temps pour payer leur studio ou leur colocation, beaucoup travaillent dans la restauration avec des horaires très lourds. Ils arrivent aux permanences épuisés, effrayés. Ils ont besoin d'aide. D'autres qui bénéficient de l'aide du CPAS paniquent en recevant un courrier inquiétant. Nul n'est censé ignorer la loi mais rien n'est plus faux. Je reste convaincue que le droit ne doit pas être réservé à ceux qui le comprennent. J'ai vraiment la satisfaction de voir les étudiants qui ressortent de nos permanences avec les idées plus claires. Nous leur donnons les clés pour faire valoir ce à quoi ils ont droit.

Les **établissements d'origine** des étudiant·es venu·es aux permanences de la SLC (2024-2025) sont également très variés : on dénombre **23 établissements** différents.

Etablissements	Etudiant·es
Da Vinci	1
EPHEC	4
ERG	1
CFA	1
HE de Vinci	1
HE2B	4
HE2B (Defré)	1
HELB	3
HELLANUX	1
Ihecs	1
ISFSC	5
La Cambre	1
Le 75	3
Maastricht	1
Pas d'info	2
Plus étudiant	2
UCLouvain	5
UCLouvain (Saint-Louis)	3
UGent (Kortrijk)	1
ULB	73
ULiège	2
UMons	1
VUB	1

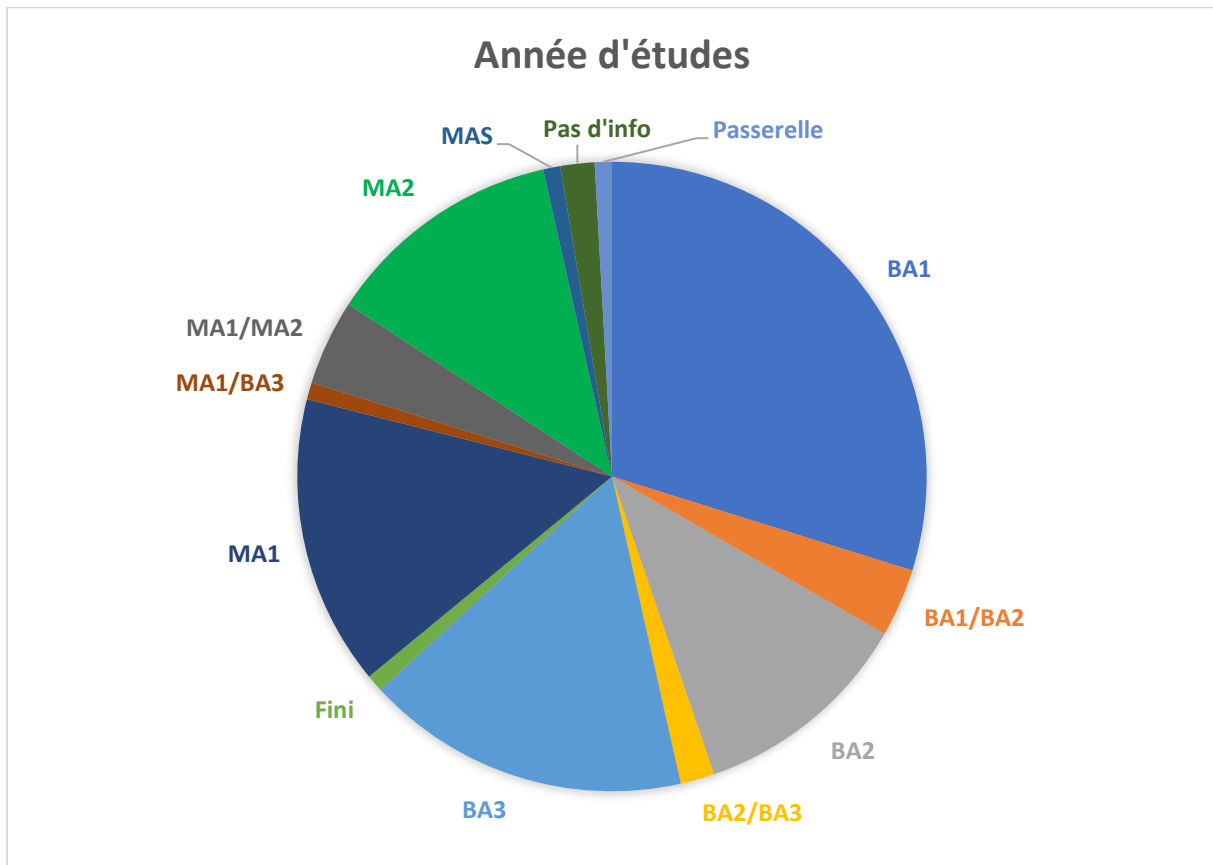
Etablissements d'origine



Les **facultés** d'origine sont très diversifiées (plus de **30 orientations** différentes). Les facultés les plus représentées sont les facultés de :

- Psychologie (17%) ;
- Droit et criminologie (14%) ;
- Philosophie et sciences sociales (13%) ;
- Médecine (8%) ;
- Assistante sociale (6%).

Les étudiant·es se tournent vers la SLC à différents moments de leur parcours académique. La SLC a en effet rencontré des étudiant·es de toutes les années d'études, avec une **prépondérance des étudiant·es en début et fin de cycle**. Un tiers des étudiant·es étaient en première année de bachelier.



3. Les séances collectives d'information sur les droits des étudiant·es à différentes aides

La SLC a à cœur d'informer et d'aider le plus grand nombre possible d'étudiant·es. Ceci implique de diversifier les manières de communiquer sur les droits et obligations des étudiant·es à l'égard des CPAS ainsi que, de manière générale, sur les différentes aides existantes pour les étudiant·es. C'est pourquoi la SLC donne des séances d'information collective. Certaines sont destinées aux étudiant·es, d'autres aux professionnel·les qui sont amené·es à travailler avec les étudiant·es.

Ces séances collectives peuvent prendre plusieurs formes : des animations (a.), des interventions scientifiques (b.), des stands lors d'évènements grand public (c.), etc.

a) Les animations sur le coût des études et les aides existantes pour les étudiant·es

Plusieurs acteurs de terrain ont attiré l'attention de la SLC sur les difficultés rencontrées par certain·es jeunes à l'occasion du passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur : un manque d'information sur le coût des études et sur les aides existantes pour y faire face. Ceci peut parfois avoir pour conséquence que des jeunes entament des études supérieures sans savoir que des aides sont à leur disposition. Ces jeunes s'endettent alors ou jobent de très nombreuses heures pour financer leurs études, ce qui impacte négativement leur réussite académique. Il arrive aussi que certain·es jeunes renoncent à suivre des études supérieures pour des raisons financières, par manque d'information au sujet des aides existantes.

Informar les élèves de l'enseignement secondaire et les étudiant·es débutant dans l'enseignement supérieur a tout son sens pour éviter ces écueils et permettre aux jeunes de suivre des études supérieures s'ils le souhaitent. La SLC a donc voulu agir, à son niveau, en la matière et aller à la rencontre des (futur·es) étudiant·es du supérieur afin de les informer sur leurs droits en la matière.

Durant l'année académique 2022-2023, 5 étudiant·es de la SLC ont construit un module d'animation à destination des élèves de l'enseignement secondaire, en partenariat avec le Forum-Bruxelles contre les inégalités (ci-après « le Forum ») et le Service droit des Jeunes (SdJ). L'année suivante, la SLC et le Forum ont peaufiné ce module d'animation (ci-après « le Forum »).

Ce module d'animation a pour but de :

- présenter les différents **types d'études** existants ;
- réfléchir à leurs **coûts** ;
- explorer les **moyens disponibles pour les financer** (bourses de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aides du service social de l'établissement lorsqu'il en existe un, aides du CPAS) ;
- et sensibiliser les élèves au phénomène du **non-recours** aux droits sociaux.

L'objectif final est de permettre aux jeunes d'**accéder aux études supérieures et de s'y maintenir grâce aux soutiens sociaux et financiers pertinents**.

Cette animation se compose de moments d'échange, d'explications, de jeu, de projection d'une vidéo, d'un jeu de rôles, etc., afin de les rendre interactives et pratiques. Cette animation est modulable en fonction du temps disponible et du nombre d'élèves présent·es lors de chaque animation.

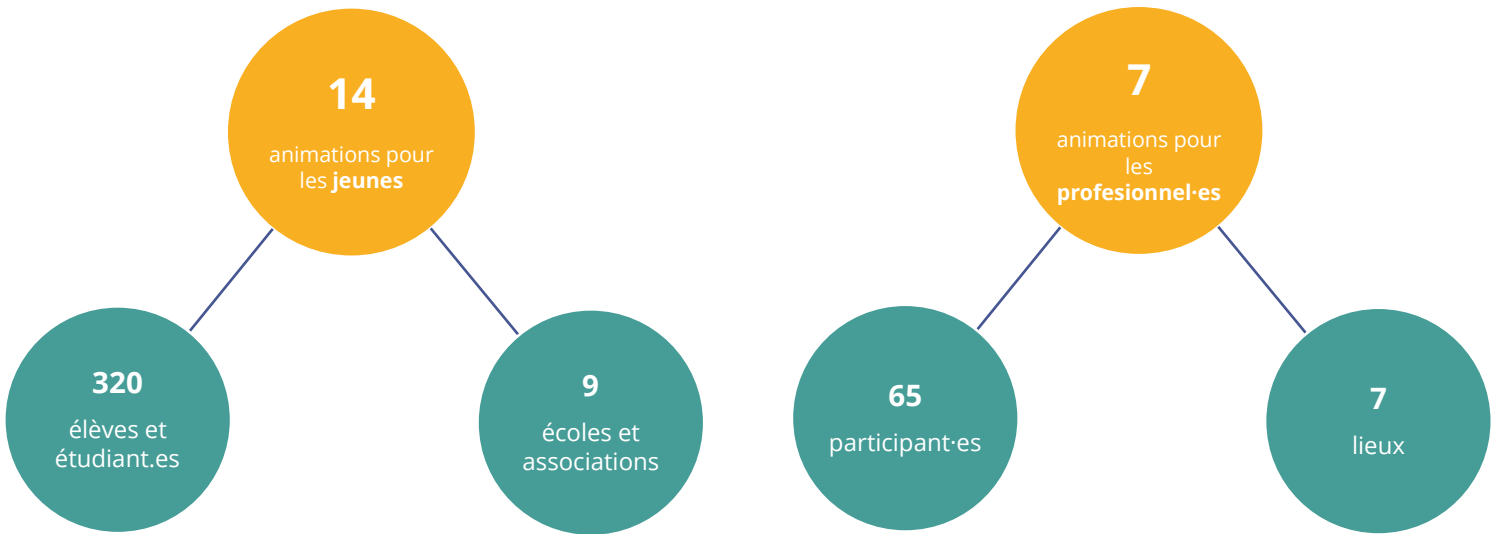
A l'issue de l'animation, les élèves reçoivent le **Guide au(x) choix d'études** élaboré par le Pôle académique de Bruxelles, qui est un outil précieux en matière d'orientation. Pour plus d'informations sur ce guide, cliquez [ici](#).

- **Des animations pour les élèves du secondaire et les étudiant·es du supérieur**

Cette année 2024-2025, la SLC et le Forum ont poursuivi leur collaboration pour donner cette animation dans les écoles secondaires. Ils ont également commencé à donner cette animation dans le supérieur.

Concrètement, la SLC a donné **14 animations** avec le Forum, qui ont permis de toucher environ **320 élèves et étudiant·es** :

- Pour les élèves du **secondaire** (10) :
 - 2 animations au salon SIEP
 - 3 animations à l'Institut Saint-Louis
 - 1 animation à l'Institut Notre Dame de Lourdes (3 animations étaient prévues mais 2 ont dû être annulées en raison d'une grève)
 - 2 animations à Matteo Ricci
 - 2 animations au Campus Saint-Jean
- Pour les étudiant·es du **supérieur** (4) :
 - 1 animation durant la semaine d'accueil des nouveaux et nouvelles étudiant·es (SANE) de l'ULB – un jour de grève également
 - 1 animation dans le cadre des « Ateliers du mercredi après-midi » du SIEP Bruxelles
 - 1 animation à l'EPHEC
 - 1 animation à l'asbl SETM (Solidarité Etudiants du Monde) – animation avec un focus sur la situation des étudiant·es étranger·es, donnée en partenariat avec l'asbl Sireas



• **Des animations pour les professionnel·les**

Ce module d’animation se veut « autonome ». L’objectif est qu’il puisse être utilisé par **divers acteurs et actrices** (en plus de la SLC) tels que d’autres associations, des professeurs, des éducateurs, des centres PMS, le personnel des services sociaux étudiants, etc.

C’est pourquoi la SLC a rédigé, avec le Forum et avec l’aide du comité d’accompagnement du Forum, **1 guide pédagogique de l’animation** qui présente l’animation et accompagne la personne qui souhaite la donner (51 pages, disponible [ici](#)). La SLC a donc également donné l’animation à des professionnel·les. La SLC a en effet :

- organisé avec le Forum et le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) **5 formations** de présentation de l’animation. L’objectif était de diffuser cet outil et de permettre au plus grand nombre possible de personnes de s’en emparer. Y ont participé, une cinquantaine de travailleurs de hautes écoles, universités, écoles secondaires, etc. Les participant·es ont donné des retours très positifs à la suite de ces formations. Celles-ci ont eu lieu à La Louvière, Liège, Ottignies, Libramont et Namur.

The poster features the 'street law clinic' logo at the top left and 'LE FORUM' logo at the top right. The title 'Formations' is in a yellow rounded rectangle. Below it, a blue rounded rectangle contains the subtitle 'Se former pour soutenir les étudiants du supérieur'. A list of dates and locations is shown with blue arrows: La Louvière (lundi 27 janvier), Liège (mardi 11 février), Ottignies (jeudi 13 mars), Libramont (jeudi 17 avril), and Namur (lundi 19 mai). An illustration of a man pointing at a whiteboard is on the right. Logos for RWLP, Université de Liège, and ULB are at the bottom.

- donné **1 intervention** dans le cadre de la formation « Cafés de l'Info Jeunesse » destinée à des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales organisée par le CIDJ (la Fédération de Centres d'Information et de Documentation pour Jeunes).
- donné avec le Forum **1 animation** au CBCS/Crebis et aux jeunes qui participent à une recherche sur la précarité chez les jeunes, dans le cadre d'un projet co-créé d'Innoviris.

Pour plus d'informations sur ces animations, voyez le site de la Street Law Clinic ([ici](#)).

b) Les interventions scientifiques

La SLC est aussi intervenue dans le cadre de **5 événements scientifiques** :

- Sophie GÉRARD (coordinatrice de la SLC) est intervenue lors de la « **Matinée d'étude sur la disposition au travail. De la théorie à la pratique** » organisée par la SLC, avec Le Forum, Carlo Caldarini (sociologue) et l'éditeur Vanden Broele/CPAS Connect le 5 novembre 2024 à l'ULB. Son intervention fut l'occasion de discuter de la condition de disposition au travail pour les étudiants et étudiantes aidé·es par le CPAS.
- Sophie GÉRARD a participé à un plateau d'experts autour de la précarité des jeunes et du sens de l'action sociale dans les CPAS lors des « **Tables rondes. Nourrir le lien entre les jeunes et le CPAS** » organisées par le **CPAS de 1000 Bruxelles** le 4 décembre 2024. Elle a ensuite animé, avec Manon GUIBRETEAU du CBCS, un **atelier** sur la thématique « Les jeunes trouvent-ils le temps ou l'occasion d'exprimer leurs difficultés à leur assistant·e social·e? ». Dans le public, se trouvaient des travailleurs sociaux du CPAS mais également des associations et des étudiant·es.
- Sophie GÉRARD a donné un cours sur le langage juridique clair aux étudiant·es de Master 1 de l'ULB dans le cadre des **travaux pratiques de méthodologie** de la recherche en droit social à l'ULB le 5 février 2025.

- Sophie GÉRARD est intervenue avec Juliette VAN YPPERSELE lors du **Midi de l'IRIB (UCLouvain-Saint-Louis)** consacré à la Lutte contre la précarité étudiante à Bruxelles le 19 mars 2025.
- Sophie GÉRARD, avec Flore BELENGER, a donné une formation aux mandataires de CPAS intitulée « La précarité à Bruxelles : contexte général et enjeux sociaux », dans le cadre des webinaires « Les **midis de la fédé** », organisé par Brulocalis (fédération des CPAS bruxellois) le 12 juin 2025.

La SLC a également été sollicitée par divers acteurs de terrain pour présenter ses services, **discuter de ses recherches** et partager les constats qu'elle pose dans sa pratique :

- Sophie GÉRARD a rencontré le **SPAD Hedera** (service psychosocial à domicile pour jeunes adultes), le 7 avril 2025. Ce fut l'occasion de réfléchir à d'éventuelles collaborations futures.
- Sophie GÉRARD et Anaïs NGOY MAKONGA (étudiante de la SLC) ont rencontré Donatienne BOSSU et Matteo GENELLI (**CIDJ**) dans le cadre de leur projet co-create (Innoviris) autour des précarités étudiantes, mené avec le **CBCS**, le 24 avril 2025.
- Sophie GÉRARD a rencontré Alice GLORIE et Rodrigo ALBEA, chargées de mission pour le Service École et Vie Étudiante de **Perspective Brussels** le 3 juillet 2025.

c) Les stands d'information lors d'événements grand public

La SLC a été présente lors de divers événements thématiques destinés aux (futur·es) étudiant·es de l'enseignement supérieur. La SLC a notamment tenu un stand d'information et/ou donné une conférence lors de **3 événements** :

- la **Semaine d'accueil des nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes (SANE) de l'ULB**, où la SLC a tenu un *stand* sur les campus du Solbosch et d'Erasme les 12 et 16 septembre 2024 et donné une *conférence* sur les différentes aides financières existantes pour les étudiant·es du supérieur le 16 septembre 2023.
- les **Journées des services aux étudiants (SAVE) de la HELB**, durant lesquelles la SLC a fut présente sur les 3 campus de la HELB (Erasme, Reyers et la Plaine) entre le 30 septembre et le 9 octobre 2024.
- le **Salon SIEP** de Bruxelles les 22 et 23 novembre 2024, où la SLC a tenu un *stand* et donné deux *conférences*.



Outre la rencontre et l'information d'un très grand nombre d'étudiant·es durant ces événements, tenir ces stands a permis à la SLC de se faire connaître auprès d'un grand nombre d'acteurs et actrices de terrain.

4. La diffusion par écrit des règles en matière d'aide sociale pour les étudiant·es

La SLC rédige des textes afin de faire connaître et de diffuser largement les règles en matière d'aide sociale pour les étudiant·es. Ces textes sont publiés dans des revues scientifiques (a.), sur le site de la SLC (b.) et/ou sur ses réseaux sociaux (c.). La SLC veille également à la mise à jour et à la diffusion de son Guide de l'aide sociale (d.).

a) Les contributions dans des revues

Les membres de la SLC ont rédigé, au cours de l'année académique 2024-2025, **3 articles** publiés dans des revues :

- S. GÉRARD et S. GRATOIR, « Aides aux étudiant.e.s : leviers individuels, collectifs et politiques », *PAUVÉRITÉ*, n° 46, 2025, www.le-forum.org/news/169/7/Faire-des-%C3%A9tudes-co%C3%BBte-cher, 24p.
- E. KOSTAKIS, « Respect des engagements contractuels et aide sociale », *JdJ*, n° 443, 2025, p. 44 à 45.
- S. GÉRARD et S. GRATOIR, « Aides aux étudiant.e.s : leviers individuels, collectifs et politiques », *JdJ*, [à paraître].

b) Le site internet de la SLC

Les étudiantes de la SLC ont contribué à faire vivre le site internet de la SLC (<https://streetlawclinic.ulb.be>) grâce à leurs contributions, en vue de diffuser les activités de la SLC et, surtout, de faire connaître à un public plus large les règles de l'aide sociale pour les étudiant·es.

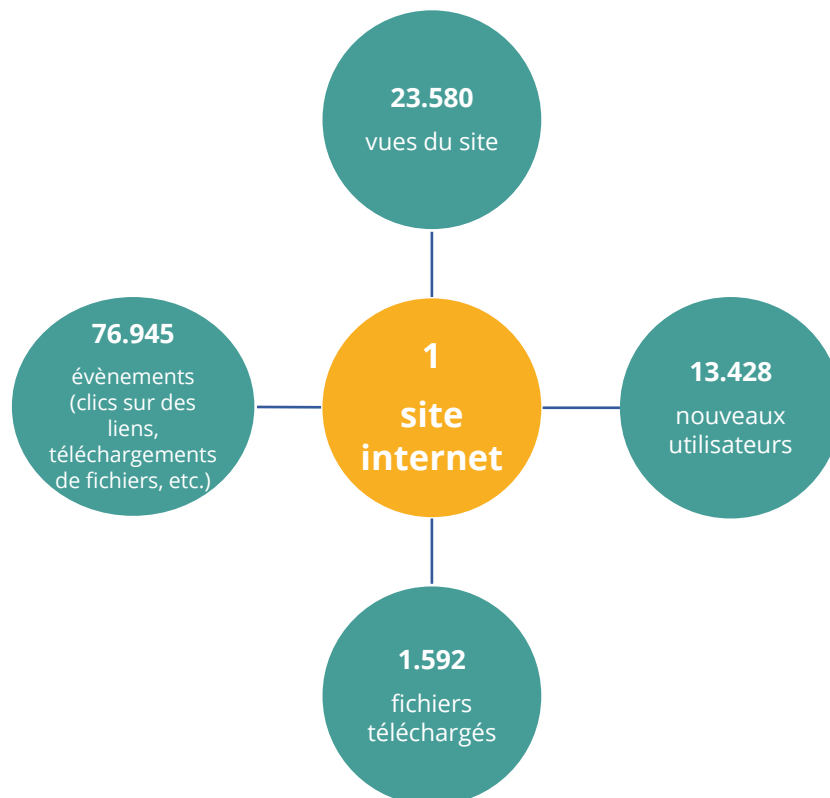
Les étudiantes de la SLC ont notamment rédigé **3 articles** publiés sur le site internet de la SLC :

- Elisabeth KOSTAKIS a rédigé un commentaire d'arrêt intitulé « Respect du PIIS par le CPAS », disponible [ici](#).
- Anaïs NGOY MAKLONGA a rédigé une fiche pratique présentant l'« Aide du CPAS pour les étudiants venant de pays hors UE (carte A) », disponible [ici](#).

- Kenza MAADOUR a rédigé une fiche pratique sur les bourses destinées aux étudiant-es et leur prise en compte par les CPAS (publication à venir)

Quelques chiffres concernant le site internet de la SLC :

Entre le 13 septembre 2024 et le 13 septembre 2025, le site internet de la SLC a connu un grand nombre de visites (+98% de vues par rapport à l'année précédente) :



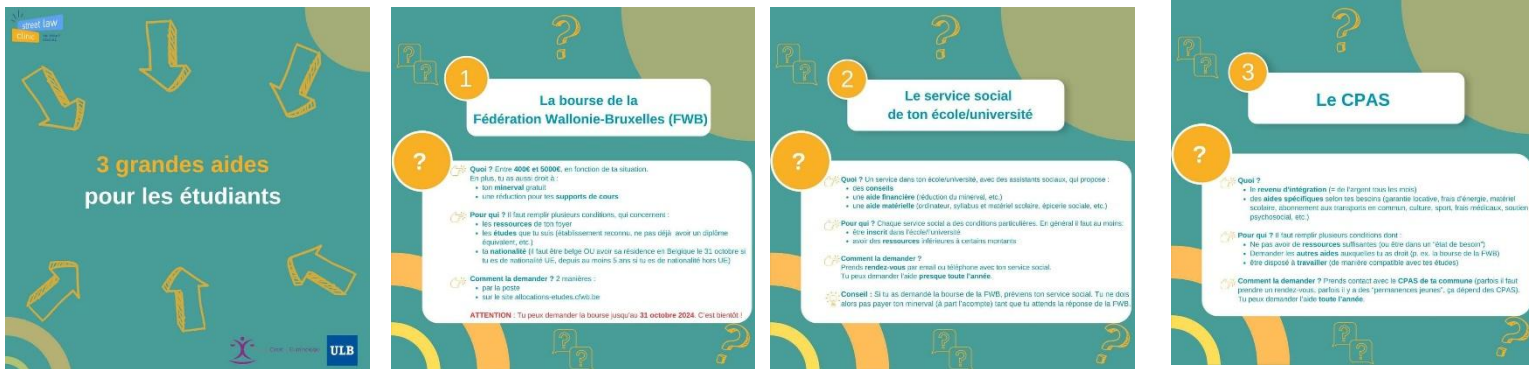
Les pages les plus populaires :

- ✓ La fiche « Le CPAS peut-il prendre en compte les ressources des personnes qui vivent avec moi pour fixer le montant du revenu d'intégration (RI) ? » (4.945 vues)
- ✓ La page d'accueil (2.933 vues)
- ✓ La fiche « Je suis étrangère, ai-je droit à une aide du CPAS ? | Street Law Clinic » (2.184 vues)
- ✓ Les permanences (1.597 vues)

c) Les publications de vulgarisation sur les réseaux sociaux de la SLC

Les étudiantes de la SLC ont œuvré à faire connaître les droits des étudiant·es et les travaux de la SLC sur les réseaux sociaux de la SLC. Outre les publications relatives aux activités de la SLC, ces étudiantes ont ainsi rédigé de nombreux postes en langage juridique clair et réalisé de nombreux visuels de vulgarisation (grâce aux enseignements du *legal design* – qui est une technique de visualisation de l'information juridique pour qu'elle soit bien comprise par son destinataire) :

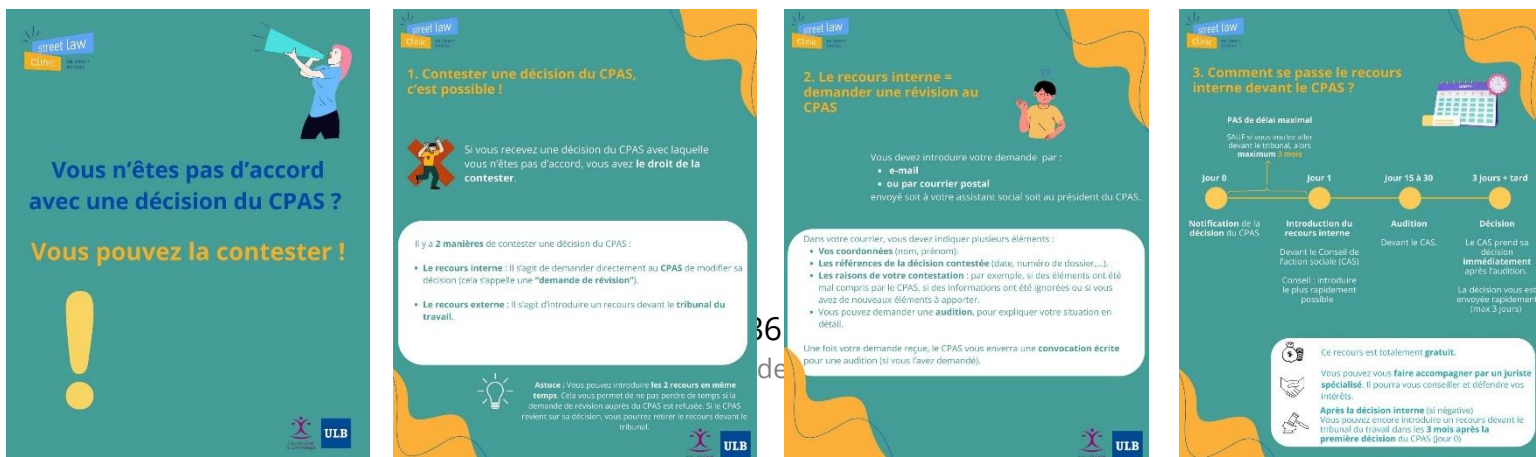
- Une présentation des 3 principales aides existantes pour les étudiant·es (bourse, services sociaux, CPAS).



- Sumeja RUSHITI a rédigé une série « idées reçues », composée de **6 postes**, dans laquelle elle a déconstruit certains « mythes » et a rappelé les droits et obligations des étudiant·es à l'égard des CPAS au départ d'idées reçues fréquemment véhiculées en la matière.



- Amélie MURGO a présenté de manière visuelle (utilisant le *legal design*) le contenu de la fiche pratique de la SLC relative à la contestation d'une décision du CPAS.



- Plusieurs étudiantes de la SLC ont résumé, en langage clair et en utilisant le *legal design*, des contributions portant sur les thématiques de recherche de la SLC :
 - Julia MILKOWSKI a résumé un article du Soir du 28 octobre 2024 sur les pratiques divergentes des CPAS ;
 - Elisabeth KOSTAKIS a résumé la note de travail de Philippe Defeys (Collectif InES) du 2 juillet 2024 sur les indicateurs associés à la précarité des jeunes aux études ;
 - Sirine ZIANI a résumé l'accord du Gouvernement Arizona, en particulier les mesures annoncées qui pourraient intéresser les CPAS et les étudiant·es ;
 - Sirine ZIANI a résumé le rapport de l'OVE de l'ULB de novembre 2024 sur les ressources économiques des étudiant.es ;
 - Irem CALISKAN a rédigé un résumé de l'étude de l'HIVA et du CIRTES sur le non-recours aux droits sociaux publiée en 2024 [résumé à paraître].

d) Le Guide de l'aide sociale pour les étudiantes et les étudiants

De 2019 à 2022, la SLC a rédigé un [Guide de l'aide sociale pour les étudiantes et les étudiants](#), sur la base des questions qui lui sont fréquemment posées durant les permanences et de questions identifiées par des associations de terrain.

Le guide explique **les droits et les obligations des étudiant·es** vis-à-vis du CPAS. Il précise aussi les contours de la **marge de manœuvre des CPAS**, particulièrement sur les questions où les CPAS ont des pratiques divergentes.

Travailleuse d'Infor Jeunes
Mons - 2024

Merci pour ce guide d'une
qualité exceptionnelle !

Ce guide pratique est rédigé en langage clair – grâce à l'aide précieuse de l'asbl Droits Quotidiens – et est accessible à toutes et tous.

De nombreux·es acteurs·rices de terrain ont été impliqués·es dans la rédaction de ce guide (pour l'identification des questions à traiter et la relecture du guide, notamment). La SLC a ensuite reçu de nombreux retours extrêmement positifs sur ce guide qui comble un vide dans les sources d'information en la matière.

La première édition de ce guide a été publiée en juin 2022 et a été diffusée largement (en version électronique + 216 exemplaires papier).

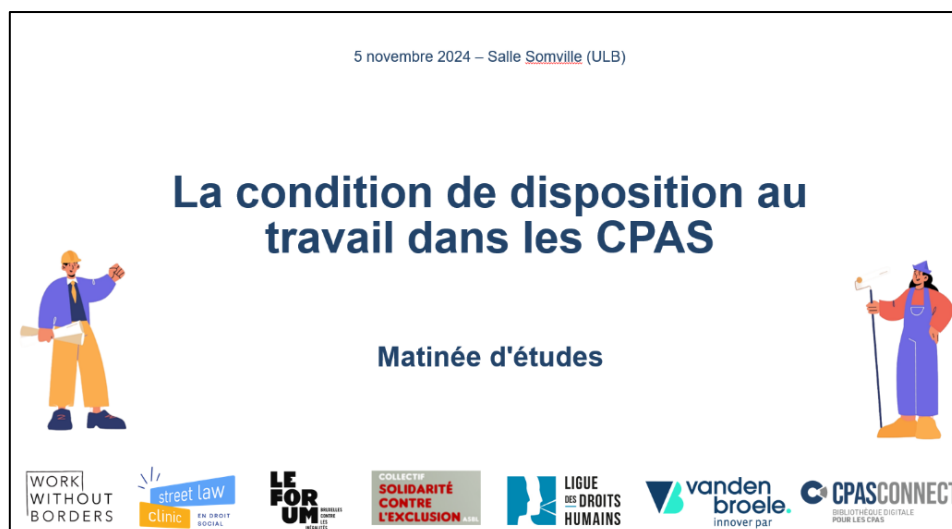
La deuxième édition a été mise à jour en juin 2023 et diffusée dans la foulée. Elle compte **14 fiches pratiques et 1 lexique** répartis sur **206 pages**. Cette deuxième édition existe en 2 versions :

- La **version électronique** : Entre août 2023 et septembre 2025, le Guide (1^{ère} et 2^{ème} éditions comprises) a été **téléchargé 1.476 fois**. Il faut y ajouter les nombreux envois de la version PDF par email et les téléchargements de la version PDF sur les autres sites où ce Guide est disponible (Ares, aides-études, etc.), ainsi que les téléchargements de fiches individuelles (qui sont chacune disponibles séparément sur le site de la clinique).
- La **version papier** (240 exemplaires imprimés et distribués grâce à un subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Au cours de l'année académique 2024-2025, Imane CHEFFOU, étudiante en stage-TFE à la SLC, a mis à jour la fiche sur la prise en compte des ressources des débiteurs d'aliments et rédigé une nouvelle fiche pratique sur la récupération du RI par le CPAS, qui sera prochainement intégrée au Guide.

5. La matinée d'étude sur la disposition au travail - De la théorie à la pratique

Le 5 novembre 2024, la SLC a **co-organisé** une « **Matinée d'étude sur la disposition au travail. De la théorie à la pratique** » avec Le Forum, Carlo Caldarini (sociologue) et l'éditeur Vanden Broele/CPAS Connect. Cette matinée d'étude s'est tenue à l'ULB et a réuni près de 100 personnes, actrices de terrain principalement.



Le programme s'est présenté comme suit. Daniel Dumont, professeur de droit de la sécurité sociale à l'ULB et co-directeur de la SLC, a introduit la matinée. Carlo Caldarini a entamé les interventions en présentant son Guide méthodologique pour une application équitable de la disposition au travail. La SLC a enchaîné en présentant l'obligation de disposition au travail imposée aux étudiant·es. Ensuite, la Ligue des droits humains (représentée par Vanessa De Greef) et le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion (en la personne d'Yves Martens) ont partagé quelques réflexions ainsi que leurs 24 vœux de réforme de la loi concernant le droit à l'intégration sociale (« loi DIS »). Enfin, Flore Belenger, doctorante à l'ULB, a conclu la matinée.

Les échanges avec la salle ont été riches et ont amené de belles réflexions.



Deux constats importants ressortent des pages qui précèdent.

Le premier est que la SLC **forme activement ses étudiant·es stagiaires (juristes)** à l'aide sociale et au langage juridique clair, tout en les sensibilisant à la précarité étudiante et au travail avec un public éloigné du droit. La SLC pousse également ses stagiaires à développer des compétences indispensables au travail en équipe.

Le second est que la SLC participe à la **lutte contre le non-recours à l'aide sociale par les étudiant·es**. Pour ce faire, la SLC tourne ses actions :

- d'une part, vers les étudiant·es en situation de précarité (via ses permanences et son guide pratique) ;
- mais aussi, d'autre part, vers un public plus large : les services sociaux étudiants situés dans ou en dehors des établissements d'enseignement supérieur, les assistants sociaux de CPAS, les associations qui donnent de l'information de première ligne spécifique aux étudiant·es ou une information générale « tout public », les services d'informations sur les études, les personnes qui travaillent dans ces centres PMS, les professeurs de l'enseignement secondaire, les avocat·es, les magistrat·es, et, de manière plus générale tout service qui entre en contact avec des étudiant·es dans le cadre de ses activités.

Participer à l'information et à la formation de ces publics entendus largement permet :

- d'une part, qu'un grand nombre de personnes puisse informer et aiguiller les étudiant·es précaires afin que ceux-ci puissent, à terme, bénéficier des aides auxquelles ils ont droit ;
- d'autre part, que les règles en matière d'aide sociale, et plus particulièrement les balises qui entourent la marge de manœuvre des CPAS, soient largement connues. De la sorte, on peut espérer avancer en direction d'une plus grande harmonisation des pratiques. Ceci réduirait une certaine forme d'insécurité juridique ou à tout le moins un sentiment d'incompréhension, d'impuissance et de découragement qui peut envahir certain·es étudiant·es confronté·es à des pratiques divergentes.

En s'adressant non seulement aux étudiant·es mais également aux professionnel·les qui sont en contact avec les étudiant·es, la SLC démultiplie son pouvoir d'action. Ceci permet d'assurer qu'un plus grand nombre d'étudiant·es

reçoivent des informations et un accompagnement en matière d'aide sociale et, surtout, au final, de lutter plus efficacement contre le non-recours aux droits sociaux.

C'est aussi pour cela que la SLC a souhaité entrer en contact avec des acteurs du terrain et notamment du monde associatif. Ceci lui permet d'assurer la cohérence de ses actions avec celles des autres acteurs mais aussi de mieux comprendre la réalité bruxelloise et mieux faire connaître ses activités.

Petit à petit, la SLC gagne d'ailleurs en reconnaissance dans le domaine de la lutte contre la précarité étudiante à Bruxelles :

- Plusieurs **acteurs de terrain**, dont des travailleurs de services sociaux étudiants (SSE) d'établissements bruxellois et de CPAS, ont confirmé à la SLC **l'utilité et la pertinence** de ses activités (notamment ses permanences, ses animations et son guide pratique).
- Plusieurs services sociaux ont **dirigé certain-es de leurs étudiant-es** vers la SLC afin qu'elle puisse les accompagner.
- Des travailleurs de services sociaux et de CPAS ont **interpellé** spontanément la SLC sur des **problématiques spécifiques** aux étudiant-es ou lui ont demandé conseil dans certaines situations particulières.
- Certains CPAS et services sociaux ont également souhaité **rencontrer la SLC** pour mieux connaître leurs services respectifs et collaborer au mieux à l'avenir.

La SLC est donc un intervenant reconnu en matière d'aide aux étudiant-es en situation précaire et répond à un besoin des acteurs et actrices de la lutte contre la précarité étudiante présent-es sur le territoire bruxellois.

Email d'une assistante sociale d'un service social étudiants - 2023

Je reviens vers vous concernant les permanences de vos étudiants. Je trouve la mobilisation ingénieuse et riche de par son caractère pluridisciplinaire. C'est tout naturellement que le service social soutiendra et diffusera l'information en affichant vos prospectus et en redirigeant nos étudiants.

III. La communication de la SLC

La communication de la SLC passe par ses réseaux sociaux (1.) mais également par sa présence dans la presse (2.).

1. Les réseaux sociaux

La SLC est présente sur 3 réseaux sociaux.

⇒ **Facebook** (compte créé en 2020)

- **1.405** j'aime de la page Facebook le 20 août 2025 (1.332 en août 2023)
- **7.995** personnes ont vu la publication la plus populaire de la SLC
- **42** publications entre le 20 août 2024 et le 20 août 2025

⇒ **LinkedIn** (compte créé en 2021)

- **1.416** abonnés le 20 août 2025 (1.268 en août 2024)
- **2.931** impressions concernant le post le plus populaire de la SLC
- **21** publications entre le 20 août 2024 et le 21 août 2025

⇒ **Instagram** (compte créé en 2020)

- **625** followers le 20 août 2025 (444 en août 2024)
- **2.170** comptes touchés par la publication la plus populaire
- **32** publications et **61** stories entre le 20 août 2024 et le 20 août 2025

2. La présence dans la presse

La SLC est intervenue à 2 reprises dans la presse au cours de l'année académique 2024-2025 :

- P. LORENT, « Précarité des étudiants : 'à Bruxelles, la divergence d'application des droits entre CPAS atteint un degré questionnant' », interview de S. Gérard, D. Dumont et E. Slautsky et d'étudiant-es anonymes de la SLC, *Le Soir*, 28 octobre 2024.
- K. FRÉSON, « Street Law Clinic, à l'ULB, une entraide juridique entre étudiants pour lutter contre la précarité: "Notre première mission est une mission sociale" », *L'Avenir*, 26 juin 2025, www.lavenir.net/regions/bruxelles/2025/06/26/street-law-clinic-a-lulb-une-entraide-juridique-entre-etudiants-pour-lutter-contre-la-precarite-notre-premiere-mission-est-une-mission-sociale-OXYTYX3AFHZTBSFK7AOZKJ5CE.

IV. Reconnaissance

En juin 2025, la SLC a reçu le **prix Générations Solidaires**, dans la catégorie « écoles », aux côtés de 4 autres projets inspirants.

Ce prix est décerné par l'Avenir en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin. Il vise à soutenir des initiatives portées par des équipes impliquant notamment des jeunes, qui permettent « d'améliorer la vie quotidienne de tout un chacun ». Il récompense dès lors des initiatives « ancrées dans la réalité » qui :

- répondent à un besoin social et local ;
- sont inspirantes et répliquables ;
- sont réalistes ;
- sont durables ;
- sont participatives.

Plus d'informations sur ce prix sont disponibles sur le [site de l'asbl Générations solidaires](#).

Grâce à ce prix, la SLC a reçu une **somme d'argent** (500 EUR) et a gagné en **visibilité**.

D'une part, l'Avenir a organisé une soirée de remise des prix où étaient présent.es les représentant.es de nombreuses associations de terrain. Cela a permis de tisser des liens avec d'autres associations actives dans la lutte contre la précarité de diverses populations.

D'autre part, Katel Fréson, journaliste à l'Avenir, a rédigé un article sur la SLC, publié dans le journal papier, ainsi qu'un article publié sur le site internet du journal – qui peut être consulté [ici](#). Cet article était accompagné d'une vidéo de présentation de la clinique.

La SLC tient à remercier chaleureusement l'Avenir et Katel Fréson pour leur soutien.



V. Réseau

- L'asbl [ULB Engagée](#) a présenté la SLC dans son **fascicule PIVEAU**, le Panorama des Initiatives de Valorisation de l'Engagement à l'Université (disponible [ici](#)). Elle y présente la SLC aux côtés d'autres projets engagés à l'ULB pour un mieux-être social et sociétal. Ce fascicule répertorie et valorise les pratiques existantes à l'ULB afin d'en faciliter l'essaimage dans d'autres facultés à l'ULB, voire d'autres établissements d'enseignement supérieur. PIVEAU donne donc de la visibilité aux actions de la SLC au sein de la communauté universitaire.
- Par ailleurs, la SLC fait partie du **comité d'accompagnement du Forum-Bruxelles contre les inégalités**, le centre de ressources en matière de lutte contre la précarité à Bruxelles. La SLC participe à ce comité d'accompagnement aux côtés de plusieurs associations et acteurs institutionnels impliqués dans la lutte contre la précarité étudiante/chez les jeunes (Brulocalis, Bruxelles-J, CIDJ, Cité des métiers, GARS-HE, Infor Jeunes Bruxelles, JEEP, Ligue des familles, Pôle académique de Bruxelles, SIEP Bruxelles, Cellule de la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales de la FWB et l'AISE). Il s'agit concrètement de participer à des réunions du comité d'accompagnement (2 réunions en 2024-2025), d'échanges d'emails tout au long de l'année, d'accompagner le Forum dans la réalisation d'une frise chronologique des aides pour les étudiant·es, etc.
- Enfin, depuis octobre 2022 la SLC est membre du **Réseau des Cliniques Juridiques Francophones** (plus d'information sur le RCJF [ici](#)). Ce réseau est une association basée en France, qui a pour objectif de développer et soutenir l'enseignement clinique du droit dans l'espace francophone.